

L'assurance de la Perte d'Exploitation après transport

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

- 500 €TTC** pour les membres du CESAM.
- 600 €TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.
- 900 €TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Loïc LE PAPE • BLF (Bordeaux Lachassaigne Formation)

Session

07 octobre 2024

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Comprendre les enjeux et appréhender le risque Perte d'Exploitation après transport pour adapter au mieux les garanties Perte d'Exploitation des contrats d'assurance Marchandises Transportées - Facultés.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire et/ou exercices pratiques en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquier@cesam.org - formation@cesam.org



Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

- Objectifs de cette formation.
- Les assureurs et la Perte d'Exploitation.

PARTIE I – UN PEU DE THÉORIE

La Perte d'Exploitation, c'est quoi ?

- Définition.
- Les marchandises susceptibles de causer de la PE après transport.
- Les équipements industriels et d'infrastructure.
- La « *supply chain* » et le « *just in time* ».
- Lecture commentée de la clause additionnelle « *Assurance des Pertes d'Exploitation après Transport - Facultés* ».
- Autres clauses et garanties complémentaires PE après transport.

L'appréciation du risque Perte d'Exploitation après transport

- Se poser les bonnes questions.
- Comment fixer le montant de la garantie PE ? De la franchise ?
- Ébauche d'approche tarifaire.

PARTIE II – CAS PRATIQUES

Police au voyage : le transport d'un moule industriel

À partir des documents fournis, remplir la proposition d'assurance.

Perte d'Exploitation après transport et proposer :

- Un montant du capital garanti PE après transport cohérent.
- Un montant de franchise adapté.
- Une tarification appropriée.

Police de marché : expéditions successives d'éléments d'un parc d'éoliennes

- À partir de l'analyse d'un contrat d'assurance MT+ PE Anticipée, répondre aux questions posées.
- Debriefing.

Police d'abonnement : fabricant de machines agricoles

- À partir de l'analyse d'un contrat d'assurance MT+ PE Anticipée, répondre aux questions posées.
- Debriefing.

Conclusion

Perspectives du marché.